



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'information
légale et administrative**

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2023-2025

Table des matières

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2023-2025	1
Introduction	3
Politique d'accessibilité	3
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	4
Organisation des projets	4
Recours à des compétences externes	4
Tests utilisateurs	4
Accompagnement des personnels, sensibilisation et formation	5
Recrutement	5
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	5
Traitement des retours utilisateurs	5
Processus de contrôle et de validation	5
Publication de la documentation	6
Périmètre technique et fonctionnel	6
Agenda planifié des interventions	6
Annexe 1 : liste des sites internet de la DILA ouverts au public	8

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

La circulaire de la Première ministre du 7 juillet 2023 complétée par la note de la directrice interministérielle du numérique du 17 juillet 2023 fixant un cadre interministériel pour améliorer la qualité des démarches essentielles numériques fixe l'objectif d'un taux de conformité au RGAA de 100 %, tant pour les services numériques aux usagers que pour les outils numériques destinés aux agents publics, en demandant de prioriser les démarches recensées dans l'observatoire de la qualité des services numériques et les cinq outils les plus utilisés au sein de son ministère.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels de la DILA.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'actions, avec l'objectif d'accompagner la mise en conformité au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité d'un référent accessibilité, nommé pour l'ensemble de la DILA.

Sa mission est :

- de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en s'assurant de la mise en place d'audits réguliers,
- de veiller à la prise en compte des demandes des utilisateurs, et, de manière générale, à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap,
- de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques.

Pour réaliser ces missions, le référent accessibilité peut s'appuyer en tant que de besoin sur des experts accessibilité positionnés au sein des départements "métiers" de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI).

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA sont assurés par le département de la stratégie et de la sécurité" (D2S) de la SDSI de la DILA.

Un budget dédié pour des prestations d'accompagnement et d'audit est alloué chaque année. Ce budget peut être utilisé pour l'ensemble des sites et applications de la DILA.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés,
- l'accompagnement des personnels par des actions de sensibilisation et de formation,
- l'attention particulière sur les compétences nécessaires lors des phases de recrutement,
- une modification des procédures de marché,
- la prise en compte des demandes des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la DILA s'appuie pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets (cahier des charges, spécifications, exigences contractuelles, etc.) dont ils constituent une exigence de base. Le guide méthodologique de conduite des projets de la DILA, diffusé en septembre 2023, a permis de préciser la manière de prendre en compte ces objectifs dans les projets.

De la même manière, ces objectifs et exigences sont rappelés dans les réunions de lancement et dans la majorité des échanges avec les parties prenantes (qu'elles travaillent à la DILA ou non).

Organisation des projets

Pour chaque projet web, une attention particulière est portée sur la prise en compte de l'accessibilité de manière transverse et tout au long du cycle de développement et de vie du projet.

Dans le cas où un projet est confié à une entité externe, il est demandé que cette entité désigne un référent accessibilité qui, dans la mesure du possible, ne soit ni le responsable du projet ni le développeur.

Recours à des compétences externes

La DILA s'appuie sur l'accord-cadre interministériel relatif à l'accessibilité numérique et conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité : prestations d'accompagnement, audit et formation.

Cet accord-cadre permet à la DILA de faire appel à un prestataire pour des missions d'accompagnement et audit ou des actions de formations.

Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprend autant que possible des personnes en situation de handicap.

Accompagnement des personnels, sensibilisation et formation

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de concevoir, développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

La DILA s'assure que l'ensemble des équipes projets reçoivent une formation de base et sont régulièrement sensibilisées aux enjeux de l'accessibilité.

Des formations spécifiques pour les développeurs peuvent être organisées en tant que de besoin sur des thématiques particulières (formulaire, gestion du focus...).

Ces actions de formation / sensibilisation peuvent être organisées en interne ou bien faire l'objet d'une prestation externe.

Ces sensibilisations peuvent être plus largement proposées à l'ensemble des agents de la DILA à l'occasion d'événements internes comme « l'école de la DILA » ou les « cafés démo » et être relayées en interne *via* la Gazette.

Recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques – notamment pour les développements informatiques – lors de la rédaction des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Selon la nature des postes et le degré d'intervention sur les sites et les applications, ces compétences peuvent constituer une compétence obligatoire pour occuper le poste.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres.

Un travail exploratoire avec les services concernés doit permettre de modifier les procédures d'élaboration des marchés de développement web afin d'y introduire l'exigence de conformité au RGAA.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA, un moyen de contact est mis en place sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Chaque site web de la DILA propose une adresse électronique et/ou un formulaire de contact. Les messages concernant le manque d'accessibilité d'un contenu sont systématiquement transmis aux interlocuteurs concernés.

La DILA a mis en place la boîte à lettre (BAL) générique : referent-accessibilite@dila.gouv.fr

Processus de contrôle et de validation

Chaque site web fait l'objet de contrôles à chaque étape majeure de son cycle de vie lors :

- de sa conception,
- de son développement,
- de la mise en ligne initiale,
- d'une mise à jour substantielle,
- d'une refonte,
- ou à la fin des opérations de mises aux normes.

Concernant l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité, pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ces procédures seront effectuées en interne par une personne formée, externe au projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations interviennent en complément des opérations habituelles de recette et de contrôles intermédiaires qui sont organisées tout au long de la vie des projets.

Publication de la documentation

L'ensemble des documents cadres relatifs à l'accessibilité numérique (schémas pluriannuels et plans annuels d'actions) sont consultables par tous les usagers sur le site institutionnel de la DILA : <https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr/informations-sur-le-site/accessibilite-des-sites-de-la-dila>

En complément de cette documentation, les attestations de conformité réalisées à la suite des audits de conformité et audits de recette sont publiées au fil de l'eau sur des pages dédiées sur chacun des services concernés.

Périmètre technique et fonctionnel

Ce schéma concerne les sites, services en ligne et applications métiers opérés par la DILA.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des audits réalisés lors du premier schéma pluriannuel de la DILA (période 2020-2022), des correctifs identifiés, des nouveaux services et applications développés par la DILA, le nouveau schéma pluriannuel comprend des audits initiaux de conformité, des audits de recettes, des actions de sensibilisation et des sessions de formation.

Durant ses trois années de mise en œuvre, il sera décliné en plans d'actions annuels, rédigés avec l'appui des départements métiers concernés en fonction de leur feuille de route.

Toutes les étapes d'élaboration du plan sont décrites dans ce tableau :

Type	Actions	Détails	Année
Schéma pluriannuel	Définition et mise en place	Rédaction, publication et communication interne pour son appropriation	2023
Plan annuel 2023	Définition et mise en place	Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation	2023
Plan annuel 2024	Définition et mise en place	Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation	2024
Plan annuel 2025	Définition et mise en place	Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation	2025
Audit de conformité	Déclaration d'accessibilité	Audits des sites, services en ligne et applications métiers en fonction des priorités identifiées chaque année avec les départements de la SDSI Publication dans la foulée	En continu



		des déclarations d'accessibilité réalisées	
Audit de recette	Recette des correctifs apportés et publication d'une nouvelle déclaration d'accessibilité	Vérification de la bonne prise en compte des correctifs identifiés lors des audits initiaux Publication dans la foulée des déclarations d'accessibilité amendées	En continu
Organisation	Travail exploratoire pour adapter les procédures de marché	Adaptation des procédures de marché aux exigences du RGAA	2023-2025
Formation	Formation des agents chargés de produire du contenu sur les sites de la DILA	Définition des modalités pratiques de la formation avec le département RH	2023-2025
Formation	Formation des chefs de projets de la SDSI et des équipes métier des autres sous-directions (ex : agents du studio graphique produisant du contenu multimédia pour les sites)	Définition des modalités pratiques de la formation avec le département RH	2023-2025
Sensibilisation	Mise en place d'évènements ouverts à l'ensemble des agents de la DILA	Organisation de café-démo, relais d'information dans <i>La Gazette</i> , etc.	En continu
Tests utilisateurs	Tests des nouveaux services de la DILA par des personnes en situation de handicap	Organisation de tests utilisateurs avec l'appui de prestataires externes si besoin ; échanges avec des associations de personnes en situation de handicap	En continu

Annexe 1 : liste des sites internet de la DILA ouverts au public

Site	URL
Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/
Site de secours Légifrance	https://journal-officiel.legifrance.gouv.fr/
Service Public (le travail réalisé sur Service-Public.fr inclut également les démarches en lignes opérées par la DILA ainsi que les services complémentaires du site : simulateurs, CERFA guidés, lettres types)	https://www.service-public.fr/
Entreprendre	https://entreprendre.service-public.fr/
Vie publique	https://www.vie-publique.fr
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)	https://www.bodacc.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)	https://www.boamp.fr
Info Financière	https://www.info-financiere.fr
Journal officiel	https://www.journal-officiel.gouv.fr
Site institutionnel DILA	https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr